

**Décision n° P 2021-13 en date du 24 FEV. 2021**  
**Portant délégation pour la présidence de la commission santé, sécurité et  
conditions de travail**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2020-25 du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

**décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Lionel CAILLEUX, Directeur adjoint des ressources, et en cas d'empêchement, à M. Nam DURAND, Directeur des ressources humaines de transition, à l'effet de présider les Commissions santé, sécurité et conditions de travail de la Société du Grand Paris.

**Article 2**

La décision 2019-75 en date du 17 décembre 2019 est abrogée.

**Article 3**

La Directrice des ressources est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé

Fait à Saint-Denis, le **24 FEV. 2021**

**SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS**  
Bernard Cathelain

Le Président du Directoire

  
Membre du directoire  
Thierry DALLARD